

lorsque le terme prévu est arrivé. Je pensais que je m'étais exprimé clairement lorsque j'ai dit qu'en pratique ce qui arrive, c'est qu'un statut dont la durée a été limitée est souvent prorogé...

M. Churchill: Par le Parlement.

M. Knowles: Par le Parlement, certes. On le proroge souvent, parce qu'on constate qu'à l'expiration de sa durée il y a lieu de le proroger. D'un autre côté, les statuts qui ont été inscrits au recueil des lois sans restriction quant au temps sont fréquemment abrogés par le Parlement.

M. Churchill: Sur la proposition de qui?

M. Knowles: D'ordinaire sur la proposition du Gouvernement défait, presque toujours sur sa proposition. Ce que je prétends, c'est que, quelle que soit la façon dont la loi est rédigée, le facteur déterminant, ce sont les besoins de la situation plus tard. Les lois provisoires ont besoin d'être rétablies. Les lois permanentes ont besoin d'être abrogées. Je suis tout à fait disposé à répondre à la question de mon honorable ami et voisin, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). Mais ce que je veux dire, je le répète, c'est que la question sur laquelle la Chambre est divisée me semble accessoire à la question principale sur laquelle il y a accord général.

Mlle Sybil Bennett (Halton): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je crois devoir vous faire connaître le conseil que m'a donné un député siégeant de l'autre côté de la Chambre lorsque je me rendais ici, ce matin. Voici ce qu'il m'a dit: "Quand vous vous lèverez pour prendre la parole, proposez donc à M. l'Orateur que la Chambre siège pendant 40 minutes dans un silence profond." Je ne sais si le député voulait m'infliger un traitement injuste parce qu'il ne souhaitait pas de m'entendre parler. Mais nous devrions réfléchir à l'opportunité de passer 40 minutes (je serais bien heureuse que nous le fassions dès maintenant) dans un silence profond, si, à la fin de ce laps de temps nous pouvions croire à la possibilité d'un changement, de certaines conséquences, ou que les députés d'en face et ceux à ma gauche puissent en arriver à envisager la question comme nous.

Monsieur l'Orateur, ce débat s'est prolongé, il traîne en longueur. Mais il a provoqué, dans notre pays, certaines belles et bonnes choses. L'une de ces choses prouve que la démocratie du Canada est vraiment vivante. Tant que nous aurons des députés qui prendront la parole à la Chambre pour défendre notre constitution et nos droits parlementaires, il n'y a aucun doute que nous saurons

[M. Knowles.]

reconnaître dans notre pays et dans cette enceinte les droits, les privilèges et la liberté dont nous jouissons en vertu de notre constitution et de nos institutions.

Il est bien regrettable, monsieur l'Orateur, que tous les membres de la Chambre ne se soient pas levés en cette circonstance pour exprimer leurs opinions. Si leurs opinions s'opposent aux nôtres quant à la bonne ligne de conduite à suivre et s'ils sont en faveur de la mesure, tous les honorables vis-à-vis, les députés de toutes les parties de la Chambre devraient certainement exprimer leurs vues. Les Canadiens devraient savoir pourquoi, à leur avis, il y a lieu d'adopter le projet de loi. Les Canadiens devraient savoir pourquoi, à leur avis, ces pouvoirs devraient être prorogés indéfiniment. Les Canadiens s'attendent qu'ils prendront la parole. Ils l'espèrent des divers députés qui représentent toutes les circonscriptions du pays. Tous les honorables vis-à-vis et les députés qui siègent à ma gauche reconnaîtront parfaitement que le débat qui se déroule dans cette honorable chambre a eu de grandes répercussions sur notre peuple.

Ce fait ressort des éditoriaux des journaux du pays. A noter que ces articles de tête figurent, en bien des cas, dans des journaux qui considèrent d'un œil tout à fait amical, depuis toujours, le parti au pouvoir en cette Chambre, qu'ils n'ont jamais d'ailleurs cessé d'appuyer. Les journaux ont toujours occupé un rang fort honorable et justifiable en notre pays. Ce sont eux qui donnent l'orientation. Ce sont eux qui, dans une large mesure, interprètent ce qui se dit à la Chambre, ce qu'éprouve la population. Aussi, en lisant ces éditoriaux, nous ne pouvons nous empêcher de penser que les Canadiens écoutent le présent débat. Ils s'y intéressent. Ils discernent les graves questions en jeu; elles sont graves effectivement. Ils saisissent que des questions sont en jeu et font l'objet d'un examen en fonction de certains principes.

Ces principes découlent de l'attitude que nous avons prise au cours des années. Nous ne pouvons nous empêcher d'assimiler certaines des attitudes qui ont cours dans le monde actuel. La récente discussion découle de ce que, de fait, les Canadiens et leurs représentants ont assimilé ces nouveaux sentiments et ces nouvelles philosophies qui sont répandus et nous viennent d'autres pays. Non seulement nous lisons ces éditoriaux, non seulement nous prenons connaissance des opinions de la presse et des déclarations qu'elle estime avoir raison de formuler, mais de plus les députés qui retournent dans leurs circonscriptions en fin de semaine entendent ce qui s'y dit. Certains d'entre nous habitent dans des circonscriptions moins peuplées et ont ainsi la chance de se promener dans